

Fiche de données de Sécurité

Produit: Manékline Gel antiseptique - flacon 300ml Page: 1/7
FDS N°: ARGOS-428 Version du : 2011-05-25

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- **NOM DU PRODUIT :** Manékline Gel antiseptique - flacon 300ml
- **REFERENCE :** 428
- **FOURNISSEUR :** ARGOS
BP 40149
49481 St Sylvain d'Anjou
- **Téléphone / Fax :** 02.41.33.67.10 Fax:02.41.33.67.39
- **E-mail / Site internet :** siege.social@argos-hygiene.fr
- **Numéro d'appel d'urgence :** FR - ORFILA: 01.45.42.59.59
- **Informations complémentaires - Type d'utilisation :**
Produit désinfectant
E-mail : siege.social@argos-hygiene.fr

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

- Ce produit est classé: Inflammable.
Risque d'effets irritants pour les yeux.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R 36 Irritant pour les yeux.
R 10 Inflammable.
R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Autres données: Cette préparation est à usage biocide.

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Constituants contribuant aux dangers :

- * Substances Dangereuses représentatives: (présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).
 - Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.
- * Autres substances apportant un danger:
 - Propane-2-ol; alcool isopropylique: N°Id: 603-117-00-0 - N°CAS: 67-63-0
N°CE: 200-661-7 - (%): 10<=x%<15 - Symb: Xi F - R: 11 36 67
- * Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger
 - Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.
- * Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle:
 - Alcool éthylique: N°Id: 603-002-00-5 - N°CAS: 64-17-5 - N°CE: 200-578-6
(%): 50<=x%<100 - Symb: F - R: 11
 - Glycerine: N°CAS: 56-81-5 - N°CE: 200-289-5 - (%): 0<=x%<2.5

Fiche de données de Sécurité

Produit: Manécline Gel antiseptique - flacon 300ml Page: 2/7
FDS N°: ARGOS-428 Version du : 2011-05-25

4 - PREMIERS SECOURS

- D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
 - * En cas de projections ou de contact avec les yeux: Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle. Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.
 - * En cas d'ingestion: En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- **Moyens d'extinction :** Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux..
 - * Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: éventuellement et à cause de la présence de matières organiques, un incendie pourrait produire une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition pourrait comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
 - * Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- **Précautions individuelles :**
 - Eviter d'inhaler les vapeurs.
 - Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
- **Précautions pour la protection de l'environnement :**
 - Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
 - Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
 - Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
 - Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
- **Méthodes de nettoyage :** Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Fiche de données de Sécurité

Produit: Manéklina Gel antiseptique - flacon 300ml Page: 3/7
FDS N°: ARGOS-428 Version du : 2011-05-25

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION :

- * Manipulation: Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.
- * Prévention des incendies: Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer. Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
- * Equipements et procédures recommandés: Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Eviter l'inhalation des vapeurs. Eviter le contact du produit avec les yeux.
- * Equipements et procédures interdits: Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

STOCKAGE :

- Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.
- Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
- Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

* Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté Français du 30/06/04:
France VME-ppm: VME-mg/m3: VLE-ppm: VLE-mg/m3: Notes: TMP N°:
67-63-0 - - 400 980 - 84
64-17-5 1000 1900 5000 9500 - 84
56-81-5 - 10 - - - -

* Protection des yeux et du visage: Eviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes à coques. Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

* Protection de la peau: Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Etat physique/forme: Liquide limpide
Couleur: Incolore
Odeur: alcoolisée

PH : 6,50

Température de changement d'état :
Non déterminé

Point éclair : 21°C

Caractéristiques d'explosivité :
Non applicable

Densité : 0,850 - 0,870

Solubilité : Hydrosolubilité: soluble

Information complémentaire : Viscosité à 20°C: 1500 - 2500 mPa.s

Emis par le Centre serveur DIESE

Fiche de données de Sécurité

Produit: Manécline Gel antiseptique - flacon 300ml Page: 4/7
FDS N°: ARGOS-428 Version du : 2011-05-25

10 - STABILITE ET REACTIVITE

- La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- - * En cas d'ingestion: DL50 > 2g/kg (rat)
Ligne directrice 423 de l'OCDE (17/12/2001)
 - * En cas de projections ou de contact avec la peau: Non irritant
Ligne directrice 404 de l'OCDE (17/07/1982)
 - * En cas de projections ou de contact avec les yeux: Irritant pour les yeux
Ligne directrice 405 de l'OCDE
 - * Autres données: Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée (étude PSHM selon Marzulli et Maibach)

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
 - * Déchets: Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
 - * Emballages souillés: Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.
 - * Dispositions locales: La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Art L. 541-1 à l'Art L. 541-50 se trouvant au Livre V, Titre IV, Chapitre I.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR 2009 - IMDG 2008 - OACI/IATA 2009.
 - * Classification: UN1993=LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.(alcool éthylique)
 - * ADR/RID Classe Code Groupe Etiquette Ident. QL Dispo. EQ Cat. Tunnel
3 F1 II 3 33 LQ4 274 601 640 E2 2 D/E
 - * IMDG Classe 2°Etiq Groupe QL FS Dispo. EQ
3 - II 1L F-E,S-E 274 E2
 - * IATA Classe 2°Etiq. Groupe Passenger Passenger Cargo Cargo note EQ
3 - II 305 5L 307 60L A3 E2
3 - II Y305 1L - - A3 E2

Fiche de données de Sécurité

Produit: Manéline Gel antiseptique - flacon 300ml Page: 5/7
FDS N°: ARGOS-428 Version du : 2011-05-25

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Cette préparation est à usage biocide.
Classification selon: La directive dite <Toutes préparations> 1999/45/CE et ses adaptations. Le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n°790/2009).
* Classement de la Préparation (1999/45/CE): Irritant
* Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:
R 36 Irritant pour les yeux.
R 10 Inflammable.
R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
S 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S 23 Ne pas respirer les vapeurs
* Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail: Tableau N°84
* Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail: Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003.
* Nomenclature des installations classées (France):
N° ICPE: 1431 - 1432 - 1433 - 1434

16 - AUTRES INFORMATIONS

- Règlement CE N° 648/2004 :** NC
Etiquetage Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE):
* ALCOOL ETHYLIQUE N°CAS: 64-17-5 %: 600.00 g/kg TP 01
* PROPANE-2-OL N°CAS: 67-63-0 %: 150.00 g/kg TP 01
- Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.
* Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:
R 11 Facilement inflammable.
R 36 Irritant pour les yeux.
R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
* Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité):
- Propane-2-ol (CAS 67-63-0): Voir la fiche toxicologique n°66 de 2009

Fiche de données de Sécurité

Produit:

Manéklina Gel antiseptique - flacon 300ml

Page: 6/7

FDS N°:ARGOS-428

Version du :2011-05-25

Liste des phrases R :

(AFISE 16/10/02)

- R 1 : Explosif à l'état sec.
- R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
- R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
- R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
- R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
- R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
- R 7 : Peut provoquer un incendie.
- R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
- R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
- R 10: Inflammable.
- R 11: Facilement inflammable.
- R 12: Extrêmement inflammable.
- R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
- R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
- R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
- R 17: Spontanément inflammable à l'air.
- R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur _ air inflam_mable/explosif.
- R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
- R 20: Nocif par inhalation.
- R 21: Nocif par contact avec la peau.
- R 22: Nocif en cas d'ingestion.
- R 23: Toxique par inhalation.
- R 24: Toxique par contact avec la peau.
- R 25: Toxique en cas d'ingestion.
- R 26: Très toxique par inhalation.
- R 27: Très toxique par contact avec la peau.
- R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
- R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
- R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
- R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
- R 33: Danger d'effets cumulatifs.
- R 34: Provoque des brûlures.
- R 35: Provoque de graves brûlures.
- R 36: Irritant pour les yeux.
- R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
- R 38: Irritant pour la peau.
- R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
- R 40: Effet cancérigène suspecté _ preuves insuffisantes
- R 41: Risque de lésions oculaires graves.
- R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
- R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
- R 45: Peut provoquerle cancer.
- R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
- R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
- R 49: Peut provoquerle cancer par inhalation.
- R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
- R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
- R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 54: Toxique pour la flore.
- R 55: Toxique pour la faune.
- .../...

Emis par le Centre serveur DIESE

Fiche de données de Sécurité

Produit:

Manéklina Gel antiseptique - flacon 300ml

Page: 7/7

FDS N°:ARGOS-428

Version du :2011-05-25

Liste des phrases R (suite) :

- R 56: Toxique pour les organismes du sol.
- R 57: Toxique pour les abeilles.
- R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
- R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
- R 60: Peut altérer la fertilité.
- R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
- R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
- R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
- R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- R 68: Possibilité d'effets irréversibles